



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Cimetière de Bardines - Restauration du carré militaire -  
Demande de subventions**

DE20160517_37	Conseil municipal du 17 mai 2016
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 20 MAI 2016 Affichée le 19 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix sept mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 4 mai 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. MONIER
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. JUIN à M. VERGNAUD
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Pascal MONIER

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR  
Directeur Général Adjoint

## R E S S O U R C E S

### Cimetière de Bardines - Restauration du carré militaire - Demande de subventions

Finances / Budget  
id : 1394

Conseil municipal  
17 mai 2016

37

Rapporteur : Vincent YOU

Par délibération n° 4 du 21 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé la restauration du carré militaire du cimetière de Bardines fortement dégradé pour un montant de 11 260 €.

Les travaux envisagés nécessitent la remise en état des tombes avec le redressement ou le remplacement de croix, le sablage, la fixation des plaques identitaires et la restauration de l'enceinte chaînée.

A ce titre, la Ville sollicite les subventions ci-après indiquées :

- 3 378 € soit 30 % de la dépense auprès du Souvenir Français,
  - 3 378 € soit 30 % de la dépense auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (l'ONACVG),
  - 2 252 € soit 20 % de la dépense auprès de la Préfecture de la Charente,
- le solde de 2 252 € € soit 20 % de la dépense restant à la charge de la Ville d'Angoulême, maître d'ouvrage.

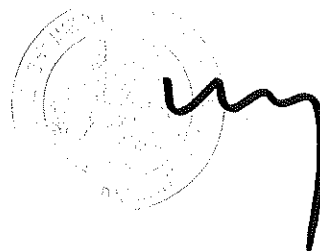
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux de restauration du carré militaire du cimetière de Bardines
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du Souvenir Français et de l'ONACVG pour un montant respectif de 3 378 € et de la Préfecture de la Charente pour un montant de 2 252 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
17 mai 2016  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint

Pour le Maire,  
Vincent YOU  
Adjoint délégué  
Finances - Politiques contractuelles  
Fonds européens



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

